- 7. Dispositif de suralimentation (20) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins un échangeur de chaleur (30) en tant que refroidisseur d'air de suralimentation est disposé dans le système d'admission (14) du moteur à combustion interne (10) en aval de la partie de compresseur (24) du dispositif de suralimentation (20).
- 8. Dispositif de suralimentation (20) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pression de suralimentation, lors du fonctionnement de la machine électrique (38) en mode de générateur, est diminuée, ou, lors du fonctionnement de la machine électrique en mode de moteur, est augmentée.